

Compte rendu de l'atelier ASH

Conseil pédagogique du 9 janvier 2024

Le programme prévu de l'atelier :

- L'implantation d'un dispositif Ulis dans une école, un établissement.
- Un outil de travail et de communication entre l'enseignant en charge de l'élève notifié, l'AESH qui l'accompagne et le coordonnateur Ulis : Le MOPPS (document de Mise en Ouvre du PPS)

Ce temps d'échanges a été pensé pour faire suite au conseil pédagogique de l'année dernière

(Temps 1: liens et coopération entre AESH et enseignants)

Les présents :

- 1 enseignant de collègue
- 7 AESH second degré
- 2 AESH co
- 2 coordonnatrices d'Ulis second degré
- 4 coordonnatrices d'Ulis premier degré
- 1 directeur d'école (implantation d'un dispositif ulis dans l'école cette rentrée)
- 1 principale adjointe
- 1 CPC
- 1 IEN

Aucun des personnels présents n'a participé au conseil pédagogique de l'année dernière.

1 Tour de table

Le tour de table a permis de collecter les questions et problématiques suivantes :

- L'accompagnement des élèves de 3^{ème} en vue du DNB
- La relation et la communication avec les parents qui peuvent être dans le déni
- La multiplicité des troubles des élèves à accompagner
- La communication avec l'équipe éducative au sens large
- Le travail avec les partenaires médicaux
- La poursuite du parcours après la 3^{ème} pour les élèves des dispositifs ulis
- Les modalités de travail entre l'enseignant et l'AESH
- L'accueil dans les dispositifs Ulis d'élèves qui relèvent davantage d'établissements médicaux sociaux.

Valérie Maurel IEN ASH Marseille en charge du dossier Ulis sur le département :

Sur le réseau on compte 17 dispositifs Ulis école, 10 collège et 1 lycée. Cette année 4 ouvertures de dispositifs ulis collège sont programmées pour le département.

17 700 élèves notifiés MDPH dans le département.

2 L'implantation d'un dispositif Ulis

Mme Valérie Maurel a repris les différentes modalités d'implantation d'un dispositif dans un établissement ou une école.

L'étude des besoins permet d'identifier les lieux les plus « en demande ». Le besoin peut aussi émaner de l'établissement (collège, lycée ou circonscription).

C'est monsieur le DASEN qui valide les propositions.

Lorsqu'un dispositif est ouvert, il est intéressant de choisir l'AESH co parmi les AESH travaillant déjà dans la structure. La connaissance des élèves et du personnel enseignant facilite le travail et la communication.

L'aspect technique de l'ouverture d'un dispositif ne sera pas davantage développé lors de ce conseil pédagogique.

3 Travail du binôme AESH- enseignant

Certaines AESH expriment leurs difficultés pour adapter le travail des élèves qu'elles accompagnent.

Mme Quénet, IEN de la circonscription de Peyrolles, rappelle que les adaptations pédagogiques relèvent du travail des enseignants.

Présentation du MOPPS qui est l'outil de communication que chacun doit pouvoir consulter. Sa rédaction peut faire l'objet d'un travail en concertation.

4 Mise en situation

Constitution de 3 groupes pour travailler sur le MOPPS à partir de documents mis à disposition (PPS et Gevasco).

Nous avons choisi de travailler sur 2 cas d'élèves nouvellement affectés sur un dispositif créé cette année.

Les groupes devaient identifier dans les documents fournis les éléments susceptibles d'être utiles pour la rédaction du MOPPS.

Les questions au sein des groupes ont porté sur

- Le temps nécessaire pour renseigner ce document.
 - o L'idéal est de prendre un temps en équipe élargie pour que chacun puisse apporter sa connaissance de l'élève. Il est aussi à questionner au moment de l'ESS avec les partenaires.
- Les adaptations possibles du document
 - o Pour certains élèves de collège, on peut se référer à des adaptations issues du MOPPS 1^{er} degré.
 - o Les adaptations peuvent évoluer dans le temps et en fonction des domaines
 - o Une exhaustivité non indispensable pour tous les élèves
- Son côté « obligatoire » pour des élèves qui ne sont pas dans un dispositif ULIS
 - o Chaque élève notifié dispose d'un PPS qui doit être mis en œuvre qu'il soit totalement dans une classe ordinaire ou qu'il soit accueilli dans un dispositif

Proposition de suite

- Intervention de la professeur ressources « troubles du spectre autistique » pour aider
 - Les enseignants à mettre en place des adaptations
 - Les AESH à mieux comprendre les besoins des élèves
-